L'urgence est déclarée et le projet adopté.

La Chambre adopte également sans débat le projet portant répartition du fonds de subventions destiné à venir en aide aux départements.

On vote, par 357 voix contre 3, le projet de loi portant ouverture au ministre des affaires étrangères d'un crédit spécial pour la délégation française à la commission internationale de délimitation de l'Albanie septentrionale.

Les crédits des retraites des Mineurs

M. CLEMENTEL lit un rapport sur un projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1914.

JAURES remercie la Commission du budget de l'empressement avec laquelle elle a rapporté le crédit relatif aux retraites des ouvriers mineurs.

Il rappelle que l'engagement a été pris de porter la retraite au chiffre moyen de 700 francs. Le crédit proposé ne peut donc être qu'un crédit de prévision : il n'est pas limitatif.

M. LE MINISTRE répond qu'il est d'accord avec M. Jaurès.

L'urgence est déclarée.

A la majorité de 424 voix contre 2 sur 426 votants, l'ensemble du projet de loi est adopté.

L'impôt sur le Revenu

(De notre rédacteur parlementaire)

On revient à la discussion de la loi de Finances et l'on arrive enfin à l'impôt sur le revenu. L'inévitable M. Louis DUBOIS, qui joue les sous Jules Roche et que l'on trouve toujours cherchant à arrêter les réformes démocratiques, réclame la disjonction, c'est-à-dire l'enterrement du projet.

Avec une suffisance déconcertante, ce député progressiste prétend donner des leçons à M. Noulens, à M. Cochery et, par dessus le marché, à tous ses collègues. Il est d'ailleurs abroué comme il convient et personne n'écoute le discours qu'il prononce, répétition pure et simple de discours précédents.

C'est d'ailleurs ce que lui fait remarquer, avec des circonlocutions aimables, M. CLEMENTEL, rapporteur général du budget, qui ajoute :

— Mais cette disjonction que vous demandez nous l'avons déjà repoussée ici il y a quatre mois comme le Sénat l'a repoussée il y a dix jours. Ce vote marque le triomphe de la politique fiscale réformatrice sur la politique conservatrice.

Le RAPPORTEUR rappelle ensuite les grandes lignes de la réforme. Déclaration non obligatoire et qui entrera dans la pratique parce que ceux qui auront fait la déclaration jouiront d'une situation très privilégiée. Il insiste ensuite sur la nécessité de rétablir l'article, supprimé par le Sénat, qui comporte une amende au décès.

On applaudit vigoureusement et il semble que le débat est clos mais de même qu'au Sénat, M. de Lamarzelle avait appuyé M. Boivin Champeaux, voici M. DUTREIL qui appuie M. Dubois. L'union de la droite et des progressistes est aussi bien scellée à la Chambre qu'au Sénat.

LE MINISTRE DES FINANCES rappelle qu'il ne s'agit en ce moment que d'une demande de disjonction. Peut-on dire que la question est nouvelle ? Certainement non, car la question est depuis fort longtemps à l'étude et depuis que le projet est revenu du Sénat les études ont été reprises.

Si vous ne votez pas la réforme dans le mois de juillet, l'administration sera dans l'impossibilité de l'appliquer pour l'an prochain.

Et M. NOULENS termine en disant à la droite : « C'est d'ailleurs une question de fond et non une question de forme. Reconnaissez-le donc franchement ».

Par 424 voix contre 144 sur 568 votants, la disjonction est rejetée.

Voilà donc la première manœuvre d'obstruction écartée ; mais il y en a d'autres et demain nous entendrons M. Tardieu jouer les « Touron » en reprenant devant la Chambre le contre-projet du sénateur progressiste que le Sénat a repoussé à une énorme majorité.

Les élus du suffrage universel imiteront les élus du suffrage restreint ; mais qui donc pourrait croire, à voir de telles manœuvres, que les Chambres sont à la veille de se séparer.

La séance est levée à 7 heures un quart et renvoyée à demain matin 9 heures. On sait que la Chambre a décidé hier de tenir deux séances pour son dimanche. On parle toujours de clore la session le 13 juillet pour commencer la session extraordinaire le 1er août ! — F. L.

Conseil des Ministres

Paris, 11 juillet. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, samedi matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

LA POLITIQUE EXTERIEURE

M. Viviani a exposé diverses questions de politique extérieure.

LA QUESTION DE L'OPERA

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a entretenu le Conseil de la situation créée à l'Opéra par la démission de MM. Messager et Broussan.

LES USINES HYDRAULIQUES

Le ministre de l'Agriculture a soumis à la signature du Président de la République un projet de loi relatif aux usines hydrauliques sur les cours d'eau navigables ou flottables.

LA GREVE DES MINEURS DE LA LOIRE

Le ministre du Travail a fait connaître qu'à la suite des entrevues qu'il a eues, à Paris, avec les représentants des houillères et les délégués mineurs, la grève de la Loire qui intéressait 13.000 ouvriers, a été terminée par un accord intervenu directement entre les exploitants et les ouvriers intéressés, en présence du préfet de la Loire. La reprise du travail a eu lieu samedi matin. Dans tous les autres bassins, la procédure légale pour la revision des consignes est engagée.

Le mouvement administratif

Paris, 11 juillet. — On prépare au ministère de l'Intérieur un mouvement sous-préfectoral très important qui ne portera pas moins de soixante à soixante-dix postes.

Ce mouvement a d'abord pour point de départ la vacance de quatre sous-préfectures de 1re classe dont les titulaires ont été nommés préfets dans le dernier mouvement préfectoral.

En outre, ce mouvement a pour motif le remaniement des classes territoriales de sous-préfectures que M. Malvy va effectuer par décret. Neuf sous-préfectures de deuxième classe vont être élevées à la première classe et une douzaine de sous-préfectures de troisième classe vont être élevées à la deuxième classe.

Il s'ensuivra des mutations de personnel qui étendront le mouvement dans d'assez larges proportions.

LA SESSION DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Paris, 11 juillet. — Par décret, les Conseils d'arrondissement sont convoqués le 11 août pour la première partie de leur session ; la seconde partie de la session aura lieu le 22 septembre ou le 13 octobre, suivant la date à laquelle les conseils généraux de ces séries auront tenu leur session d'août.

Les opérations des Caisses d'Epargne

Paris, 11 juillet. — Voici le relevé des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations, du 1er au 10 juillet 1914 :

Dépôts de fonds :	3.396.157 78
Retraits de fonds :	7.010.755 17
Excédent de retraits :	3.614.597 39

Excédent de dépôts du 1er janvier au 10 juillet 1914 : 21.173.742 08.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A la Commission Sénatoriale des Finances

L'EXAMEN DES DEPENSES DU BUDGET DE 1914

Paris, 11 juillet. — La commision des finances, réunie sous la présidence de M. Peytral, a poursuivi, officieusement l'examen des chapitres des dépenses du budget de 1914.

Elle a rejeté l'augmentation de 2 millions prévue au chapitre 41 du ministère de l'intérieur, relatif à l'application de la loi sur l'assistance des femmes en couches.

Sur le budget du ministère de la guerre, elle a rejeté également le chapitre 62. Ce chapitre a trait aux réparations pécuniaires des dommages causés aux familles par les soutiens, morts des suites des épidémies ou décès de leurs enfants ou leurs chefs ou autres maladies.

D'autre part, la commission a refusé de rétablir le crédit de 2.163.000 francs pour les veuves des assurés obligatoires ou facultatifs pendant la période transitoire de l'application de la loi sur les retraites ouvrières, parce que la commission spéciale du Sénat n'a pas encore statué sur le projet de loi qui engage cetet dépense.

M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur du budget du travail, a exprimé le désir que cette commission statut sur cette question dans le plus bref délai.

Sur le chapitre 7 du budget du travail, elle a rétabli le crédit de 120.000 francs pour les impressions qu'elle avait précédemment réduit à 100 000 francs.

LE NOUVEL EMPRUNT BRESILIEN

Une interpellation

Paris, 11 juillet. — M. Haudos, député de la Marne, vient d'aviser le Ministre des Finances de son intention de l'interpeller sur le projet d'émission d'un nouvel emprunt brésilien en France et sur les garanties que le Gouvernement compte prendre pour sauvegarder les intérêts de l'épargne français.

Le voyage de M. Poincaré en Russie

COMMENTAIRES RUSSES

Saint-Pétersbourg, 11 juillet. — Du « Courrier de Saint-Pétersbourg », à titre documentaire :

« La visite du Président de la République couronnera le cycle des travaux militaires et navals solidairement entrepris par la France et par la Russie ; elle dissipera les bruits absurdes de soi-disantes divergences de vues qui furent mis en circulation dans les deux pays.

« Le séjour de M. Poincaré, venant après celui de l'escadre anglaise, témoigne de la solidité de la Triple-Entente.

« La présence à Saint-Pétersbourg de tou, le corps diplomatique corrobore la portée de cette visite.

« On annonce, en effet, que tous les ambassadeurs qui se trouvent actuellement en vacances rentreront à Saint-Pétersbourg, pour assister aux fêtes données en l'honneur de M. Poincaré ».

Les Fraudes Electorales DE LILLE

Le juge d'instruction confronte des employés de la Mairie, pour confondre Billaert.

La preuve des infâmies du secrétaire du Nouveau-Lille.

L'instruction du scandale des Fraudes Electorales continue son cours et, étape par étape, s'achemine vers des conclusions des plus intéressantes.

Avant d'entendre de nouveaux témoins, M. Gobert a voulu tirer au clair les mystères du Bureau des Elections à l'aide des employés de ce service.

C'est dans ce but qu'il a entendu hier à nouveau M. Tallon, chef de bureau et qu'il a confronté MM. Gélas et Delonque, employés.

De l'ensemble de ces interrogatoires il résulte d'une façon très nette que les malpropretés de Billaert ont été reconnues par MM. Tallon, Gélas et Delonque.

L'infamie de Billaert a été jusqu'à offrir de l'argent à l'un de ces témoins, M. Gélas pour qu'il ne souffle mot sur ses actes coupables.

On va voir comment.

Précisions intéressantes

M. Tallon, chef de bureau, interrogé, a précisé comment il avait les mains liées, littéralement, au Bureau des Elections, par Billaert qui était le secrétaire de l'adjoint Binauld, en même temps qu'il était secrétaire du Nouveau-Lille.

M. Tallon a précisé une déclaration qu'il avait faite antérieurement et concernant des fiches disparues du Bureau de la Mairie après le 10 Mai ; elles étaient revenues mystérieusement, un beau jour. M. Tallon a déclaré nettement que ces fiches étaient rentrées avant l'arrestation de Billaert, et que ce ne pouvait être que lui qui les avaient emportées, comme il l'avait déjà fait à diverses reprises.

La confrontation de MM. Gelas et Delonque fut aussi intéressante.

M. Delonque reconnut que Billaert avait retiré des cartes électorales du tas de cartes qu'il *timbrait, pour en mettre* dans son tiroir ; il reconnut que Billaert avait agi de même pour les fiches de révision électorale.

Mais deux faits qui résultèrent du témoignage de MM. Delonque et Gelas sont plus dignes de remarque.

Une preuve de l'organisation de la fraude

La fiche des fausses inscriptions trouvée à Annappes

M. Gobert montra à MM. Tallon, Gélas et Delonque une fiche imprimée portant en tête ces mots :

INSCRIPTION D'ELECTEUR

et en dessous étaient imprimés : *Nom, prénoms, Profession, Lieu de naissance, Domicile... et Vu telles pièces pour l'inscription.*

La fiche était en blanc.

— Connaissez-vous cette fiche ? demanda le juge aux témoins.

— Oui, répondirent-ils tous, c'est avec des fiches comme celle-là que Billaert faisait de nombreuses inscriptions.

M. Delonque, qui était parfois chargé par Billaert de le remplacer, reconnut qu'il avait souvent reçu de Billaert des fiches semblables pour faire des inscriptions d'électeurs.

Billaert donnait les fiches toutes remplies avec l'indication : VU le livret militaire, ou VU l'extrait de naissance, etc.

Ces fiches remplies par un agent bien connu du parti libéral, étaient remises telles quelles à Billaert.

Les inscriptions de faux électeurs se faisaient donc sans qu'aucune pièce ait été vue au Bureau des Elections, contrairement aux prescriptions formelles de la loi et aux indications qui sont affichées, dans le Bureau même...

Lorsque le juge eut recueilli les déclarations formelle des témoins il leur déclara que la *fiche qu'il leur avait présenté venait du couvent d'Annappes où il l'a trouvée, dans le bureau du Frère Cyrille lors de sa perquisition.*

M. Gobert estime que les déclarations des témoins sont graves pour Bilaert et ses instigateurs car elles démontrent nettement l'existence d'une organisation de fraude, qui avait ses attaches au Nouveau-Lille et des ramifications à Annappes.

Le billet de mille francs de Billaert

Autre fait, non moins grave.

M. Gélas a déclaré que le 12 Mai, lorsque le scandale des fraudes électorales prit pour Billaert une tournure inquiétante, Billaert qui craignait que ses tripotages ne fussent découvert, vint trouver M. Gélas et lui dit :

— « Voici mille francs ! J'espère que vous ne direz rien sur moi si on vous interroge... J'ai offert la même somme à M. Delonque. Il accepte si vous acceptez.

Billaert laissa le billet de mille francs et un reçu à signer dans les mains de M. Gélas, ahuri.

Le reçu n'était pas de la main de Billaert et était très simplement formulé. Il portait un timbre de quittance.

M. Gélas ayant rendu à Billaert son billet et le reçu, fut l'objet de nouvelles sollicitations qu'il repoussa encore.

M. Delonque a été interrogé sur ce point par le juge. « Je n'ai rien reçu de Billaert qui ne m'a rien proposé, dit-il.

— « Cependant, fit M. Gobert, Billaert avait dit à M. Gélas qu'il vous proposait aussi mille francs.

— « C'est possible. Billaert est un menteur ! »

Billaert n'en a pas fini

Nous croyons savoir que M. Gobert se propose de procéder à de nouvelles confrontations avec Billaert.

Dans le courant de la semaine prochaine il procèderait, avec lui, à certaines constatations qui seront écrasantes.

Le XXIe Congrès Universel de la Paix

On nous communique :

Le XXIe Congrès Universel de la Paix, qui va se réunir à Vienne, se signale à l'attention publique.

Une délégation des Congressistes — dont le nombre dépassera un milier — sera reçue par l'Empereur François-Joseph. Les fêtes seront inaugurées par un réception organisée au Ballplatz par le comte Berchtoldt, continué par un gala à l'Opéra et clôturée par un banquet dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Le programme du Congrès portera sur la 3e conférence de la Haye, la réduction des armements, les conséquences de la guerre des Balkans, la Cour de justice arbitrale, la police internationale, les reations franco-allemandes.

La délégation française comprendra notamment M. Charles RICHER, membre de l'Institut ; Emile ARNAUD, vice-président du Bureau International de la Paix ; Ferdinand BUISSON et Lucien LE FOYER, anciens députés de Paris ; Gaston MOCH, président de l'Institut de la Paix ; R. BRODA, directeur des « Documets du Progrès ».

Le Congrès National de la C. G. T.

L'ORDRE DU JOUR DES TRAVAUX

Paris, 11 juillet. — La C. G. T. doit tenir son prochain congrès national — qui n'a lieu, comme on sait, que tous les deux ans — du 14 au 19 septembre à Grenoble.

Un referendum avait été organisé, suivant l'usage, auprès des fédérations nationales corporatives et auprès des unions départementales de syndicats divers pour déterminer les quatre questions qui devaient être inscrites à l'ordre du jour. Le dépouillement de ce referendum vient d'avoir lieu. Sur les 19 questions présentées au choix des organisations les quatre qui ont obtenu la majorité et qui seront, par conséquent, discutées au congrès sont les suivantes :

1° Semaine anglaise et diminution des heures de travail. — 71 voix.

2° Attitude de la C. G. T. dans le mouvement social, action générale. — 57 voix.

3° Propagande générale, organisation des femmes, main-d'œuvre étrangère. — 42 voix.

4° Antimilitarisme, sou du soldat, opposition aux trois ans. — 35 voix.

Outre ces quatre questions, sont également retenues les modifications aux statuts et les questions administratives.

Parmi les questions écartées, mais qui ont obtenu un nombre de voix important figurent : la rééligibilité ou non rééligibilité des fonctionnaires syndicaux (exclusion des francs-maçons aux fonctions syndicales), 30 voix ; les lois ouvrières (placement, modifications à la loi de 1884, droit syndical des fonctionnaires, délégués ouvriers pour la sécurité et l'hygiène ; inspection du travail, etc.), 27 voix ; les relations internationales (carte internationale, label international), 9 voix.

La question de l'apprentissage n'a paru urgente qu'à trois organisations, une fédération et deux unions de syndicats ; la grève générale à 2 unions de syndicats ; la question de la vie chère n'a été réclamée que par 3 organisations ; celle du contrat collectif et de la participation aux bénéfices que par 3 votants : la fédération du personnel civil de la guerre, la fédération de l'éclairage et l'union des syndicats du Nord.

Les questions suivantes n'ont été retenues par aucune organisation : nationalisation des moyens de transport et municipalisation des services publics ; garderies enfantines et orphelinat confédéral ; respect par la C. G. T. des décisions des congrès confédéraux.

Le Congrès des Préparateurs en Pharmacie

Paris, 11 juillet. — Le Congrès des préparateurs en pharmacie s'est préoccupé aujourd'hui du Sou du soldat.

Après une assez longue discussion, il a été décidé que la Fédération participerait pour un cinquième dans les envois, et les syndicats pour le reste.

Le congrès a ensuite nommé une commission chargée d'établir une monographie des conditions de travail dans les différentes parties de la France.

Puis, l'assemblée a discuté des conditions dans lesquelles pourrait être créé un journal fédéral.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Le raid Londres-Paris-Londres

Hier s'est disputé la course d'aéroplanes entre Londres-Paris et retour à Londres. Les concurrents qui venaient virer à Buc, y séjournaient deux heures et repartaient ensuite pour l'aérodrome de Hendon, près de Londres d'où ils étaient partis.

Voici les dépêches que nous avons reçues à ce sujet :

Londres, 11 juillet. — Huit concurrents sont arrivés à Hendon pour prendre part à la course aérienne Londres-Paris-Londres.

L'aviateur Renaux est parti à 7 heures 36, mais est revenu à l'aérodrome à 7 heures 45

Noël est parti à 7 heures 41 ; Brock, à 7 heures 46 et Carr, à 7 heures 51. Les aviateurs ont immédiatement disparu dans la brume.

Garros est parti à 8 heures 05 ; Lord Carbery, à 8 heures 12 ; puis Renaux avec, comme passager, Mlle Unwin, à 8 heures 43 Hearn a abandonné.

L'ARRIVÉE A BUC

Depuis neuf heures du matin, un grand nombre de personnes, parmi lesquelles M. Henri Deutsch de la Meurthe, président de l'Aéro-Club de France ; la grande duchesse de Mecklembourg ; le lieutenant Kroupensky, attaché militaire, à l'ambassade de Russie, attendaient à l'aérodrome de Buc, les premiers arrivants. L'attente fut longue et les nouvelles qui parvenaient à l'aérodrome étaient contradictoires.

Les aviateurs sont finalement arrivés dans l'ordre suivant :

Brock, parti de Londres à 7 heures 45, est arrivé premier, à 11 heures 18' 24", accomplissant le parcours en 3 heures 33' 24". Lord Carbery, sur biplan anglais, arrive ensuite à 12 heures 04' 02". Parti de Hendon, à 8 heures 12, il a accomplit le parcours en 3 heures 52' 02". Garros, parti à 8 heures 05, est arrivé à 12 heures 10' 43", accomplissant le trajet en 4 heures 05' 34".

Les trois pilotes ont été vivement félicités à leur arrivée. On sait qu'aux termes du règlement, ils doivent s'arrêter pendant deux heures.

Brock et Carbery disent qu'ils ont fait un excellent trajet ; quant à Garros, il se plaint que son hélice rendait mal et que ses ailerons ne fonctionnaient pas. Il profite des deux heures d'arrêt à Buc pour changer ses ailerons.

LE DEPART POUR LONDRES

Buc, 11 juillet. — L'aviateur Brock est reparti pour Londres, à 1 heure 18' 24".

Lord Carbery est reparti à 2 heures 04. Garros, qui, depuis son départ de Londres, a été poursuivi par une série d'incidents, a été considéré comme parti à 2 h. 10' 34". Il n'a réellement pris le départ qu'à 2 h. 35, c'est-à-dire avec un retard de 25 minutes.

Garros a profité de ses deux heures d'arrêt pour changer l'hélice et la magnéto. Il comptait sur une moyenne de 145 à l'heure, mais n'a pu dépasser 105 kilomètres. Il espère, au retour, regagner une partie de son retard.

LES RETARDATAIRES

Londres, 11 juillet. — L'aviateur Carr a dû atterrir à Dymchurch, à la suite d'un dérangement de son appareil ; il est reparti après avoir fait les réparations nécessaires mais a dû reprendre terre à Ashford.

L'aviateur Noël a évité de peu de descendre sur la mer.

Renaux est arrivé à Buc à 2 h. 40' 50".

LES PORTEURS DE BOMBES de Beaumont-sur-Oise

Le Parquet de Pontoise déclare qu'il s'agit de vulgaires bandits.

Paris, 11 juillet. — Le Parquet de Pontoise a enfin consenti à se départir de sa réserve et à faire connaître son opinion au sujet de Kiritchek et de Trojanoroski.

L'enquête aurait définitivement établi que les deux vagabonds de Beaumont-sur-Oise ne seraient que de vulgaires bandits, rêvant de coups audacieux. Certes, ils connaissent les Polonais expulsés, des Russes réfugiés à Paris ; ils ont même fréquenté certains milieux révolutionnaires, mais ce ne seraient point des terroristes.

Acceptons-en l'augure, mais pourquoi le Parquet de Pontoise, si complètement éclairé sur les intentions des deux Russes, ne nous révèle-t-il pas le but de leur voyage ? C'est pourtant le point essentiel de cette affaire.

Ils avaient résolu, dit-il, d'utiliser les bombes pour commettre des crimes et des vols. Lesquels ? Est-ce que le Parquet de Pontoise a adopté l'hypothèse du cambriolage de l'armurerie et de l'attaque de la banque ?

S'il en est ainsi, il devra alors faire rechercher sans délai les complices de ces émules de Bonnot, qui pourraient fort bien, pendant que les magistrats discutent, mettre à exécution les criminels projets de leurs amis.

En ce qui concerne Goguelia, Godorezki et Oustinoff, arrêtés mardi dernier par les inspecteurs de la Sûreté générale, ils seraient accusés d'avoir participé à la fabrication des engins. Seul le prince Abachidze serait mis hors de cause et prochainement libéré.

Ajoutons que d'après certaines renseignements parvenus à la police judiciaire, les deux porteurs de bombes de Beaumont-sur-Oise ne seraient même pas des Russes et dissimuleraient leur véritable identité. C'est ainsi que le pseudo Trojanoroski serait tout simplement un Allemand.

Décidément, cette affaire de Beaumont est bien décevante !

Le drame du "Figaro" aux Assises

54 témoins cités par l'accusation

Paris, 11 juillet. — C'est le 20 juillet que Mme Caillaux comparaîtra devant la cour d'assises de la Seine pour y répondre du meurtre de M. Gaston Calmette. A la liste des jurés de la session que nous reproduisons ci-après et parmi lesquels seront tirés au sort les douze jurés qui auront à siéger, nous ajoutons aujourd'hui la liste des témoins cités à la requête du procureur général :

1. M. Louis Carpin, commissaire de police du quartier du Faubourg Montmartre, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 21.
2. M. Pierre Cadestin, gardien de la paix au 9me arrondissement, à la préfecture de police.
3. M. Gabriel François, gardien de la paix, brigade des voitures, à la préfecture de police.
4. M. Louis Boulat, gardien de la paix, brigade des voitures à la préfecture de police.
5. M. Adrien Sirac, garçon de recettes au « Figaro », rue Drouot, 26.
6. M. Etienne Nicet, chef des garçons, au « Figaro », rue Drouot, 26
7. M. Paul Bourget, homme de lettres, rue Barbet-de-Jouy, 20.
8. M. Charles Giraudeau, journaliste, rue Victor Massé, 8.
9. M. Henri Rouleau, employé au « Figaro », rue Saint-Marc, 18
10. M. Léon Pottier, employé au « Figaro », rue de Tolbiac, 130.
11. M. Jean Marie Cercié, garçon de bureau au « Figaro », rue du Montparnasse, 36.
12. M. Louis Voisin, publiciste, boulevard Voltaire, 60.
13. M. Henri Honoré, dessinateur, Avenue Philippe-Auguste, 9.
14. M. Edouard Masson, boulevard Beaumarchais, 36.
15. M. François Poncetton rédacteur au « Figaro », quai des Grands-Augustins, 25.
16. M. Robert Dreyfus, homme de lettres, boulevard Malesherbes 154.
17. M. Marie Louis Latzarus, rédacteur au « Figaro », rue des Martyrs, 51
18. M. Emmanuel Glaser, rédacteur au « Figaro », boulevar Haussmann 80
19. M. Henri Quittard, rédacteur au « Figaro », rue Drouot, 26
20. M. Emile Berr, rédacteur au « Figaro », rue Thimonnier, 10.
21. M. Fernand Monier, président du tribunal, rue Marbeuf, 38.
22. M. Emile Labeyrie, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, Quai de Passy, 16.
23. M. Yvon Delbos rédacteur en chef du « Radical », rue Hautefeuille, 1.
24. M. M. Du Mesnil, directeur du « Rappel », boulevard de Strasbourg, 38.
25. Mme Louisa de Mesagne-Estradère, rédactrice au Figaro », rue de Chaillot 61.

FEUILLETON DU 12 JUILLET. — N. 89

GUENILLON

par Maxime AUDOUIN

Mais, au lever du soleil, sa langue s'embarrassa, son corps fut agité de mouvements convulsifs, et il s'éteignit après une courte agonie.

Brunet et Le Floch attendirent jusqu'au soir pour lui donner la sépulture, et ce ne fut que le lendemain, à l'aube, qu'ils se décidèrent à abandonner, non sans une indicible émotion, la triste dépouille de celui qui fut, de son vivant, don Ramon, marquis d'Aguilar, et à qui ils vouaient, au fond de leur cœur, un culte de souvenir et de reconnaissance éternelle.

Deux jours plus tard, grâce aux renseignements topographiques contenus dans la sacoche, ils retrouvaient le placer et la cache et, avant que deux mois se fussent écoulés, ils avaient converti leur trésor en solide papier, dans une banque américaine.

Désormais riches d'une fortune à donner le vertige, dotés l'un et l'autre d'un état civil nouveau, ils pouvaient se croire, à juste titre, invincibles !

... Et ce sont bien eux que nous retrouvons, en tête à tête, dans le somptueux hôtel qu'ils ont acheté dans un des plus beaux quartiers de Paris.

L'âge ni les épreuves n'ont point réussi à courber la haute stature de Corentin Le Floch, non plus que la taille souple et élancée de son ami Brunet. Seulement, leurs physionomies ont subi des changements profonds ; l'énergie native du Breton s'est accentuée et durcie, de même que la douceur avenante du Parisien s'est, en quelque sorte, virilisée ; les traits de l'un et de l'autre ont revêtu une même expression de sombre, de farouche détermination, et comme une même patine de haine.

Pour mieux dérouter les curiosités intéressées, ils ont eu recours à de menus artifices qui complètent leur déguisement ; ils ont maquillé leur teint, devenu, grâce à un produit spécial, légèrement olivâtre, et leur système pileux a acquis ce noir foncé dénommé « aile de corbeau » ; de plus, Brunet, sacrifiant l'abondante toison dorée qui couronnait si heureusement son visage spirituel et foisonnait en pointe à son menton, s'est résigné à ne conserver que sa moustache, tandis qu'inversement, Le Floch laissait pousser à même barbe et cheveux.

Ajoutons qu'une longue pratique de la langue espagnole, en donnant à leurs voix une sorte de raucité gutturale qu'ils accentuaient à dessein, en a modifié singulièrement le timbre primitif, et l'on avouera qu'il est difficile d'imaginer lpus parfaite métamorphose.

Pierre Brunet et le forçat Corentin Le Floch ont vécu... Don Eusebio y Cordoba et le marquis don Ramon d'Aguilar sont, désormais, bel et bien, pour tous, deux nobles seigneurs mexicains d'une authenticité indiscutable.

Don Eusebio, ou plutôt Pierre Brunet, reprit, après un silence :

— Tu parles de nos ennemis ; as-tu, enfin, découvert quelque chose de nouveau les concernant ?

— Hélas ! jusqu'à présent, nous manquons d'orientation ; aussi, de ce côté, les résultats sont-ils peu satisfaisants. Nous tenons Tréfontaine, c'est vrai, et celui-là, il nous sera facile de régler notre compte avec lui, quand il nous plaira ; mais je m'affermis de plus en plus, comme toi, dans la conviction que ce misérable-là a dû n'être qu'un instrument dans les mains d'un individu autrement coupable que lui, et qui a tout conduit ; or, c'est ce dernier que nous voulons atteindre, n'est-ce pas, et, je le répète, sur lui, jusqu'à présent, rien encore, rien, rien... pas une lueur ! La nuit !

— Le premier nous conduira au second.

— Sans doute, et c'est aussi dans cet ordre d'idées que nous avons donné mission à nos agents de ne pas le lâcher d'une semelle ; mais leurs rapports sur les fréquentations de Tréfontaine sont insignifiants ; impossible d'y relever une piste sérieuse. D'ailleurs, après tant d'années écoulées !...

— Ne désespérons pas encore, ce sont de fins limiers, nous a affirmé don Jaime, à qui ils ont été spécialement recommandés par un ami sûr, et la prime que nous leur avons promise, en cas de succès, stimulera suffisamment leur zèle. Leur intérêt est en jeu. D'ailleurs, il y a si peu de temps que nous les avons mis en chasse !

— Oui, mais nous avons tant hâte d'aboutir ! Néanmoins, sois sans crainte, je n'entends point risquer de compromettre notre partie par une précipitation excessive ; le sinistre bonhomme que nous soupçonnons d'avoir mené toutes ces intrigues dans la coulisse doit être un rude jouteur et la moindre maladresse pourrait nous coûter cher.

— C'est aussi mon avis ; mais, *sois sans crainte ;* avec de l'argent et de la patience, nous finirons bien par lui mettre la main dessus.

— A moins que...

— A moins que ?

— Les deux compères n'aient cessé toutes relations, auquel cas la situation se complique...

— C'est possible, ce n'est guère probable, s'il existe entre eux une complicité aussi formidable que celle dont nous avons l'intuition. Crois-tu que de tels liens puissent être jamais rompus, j'entends d'un consentement commun ? Dans les marchés de ce genre, il y a toujours un dupeur et un dupé et, à un moment ou à un autre, celui qui se trouve lésé dans le partage éprouve le besoin d'aller faire ses doléances à l'autre. C'est sur cette donnée, d'une psychologie éprouvée, qu'il nous est permis de tabler à coup sûr. Or, j'ai idée que le dupé doit être Tréfontaine, et il a de gros besoins...

— Alors, ne l'arrose pas trop !

— Oh ! je ne lui ai montré la couleur de mes banknotes que pour arriver par lui jusqu'à Suzanne ; je lui laisserai les dents longues devant le râtelier.

— Bien.

— Donc, pour ce qui est de nos ennemis, et, en particulier, de l'X, que Tréfontaine nous révélera dans un délai plus ou moins éloigné, tirons une barre d'attente et passons à un suet, pjour nous autrement intéressant.

— Ta femme ? Ta fille ?

— Rien de plus que ce que nos agents nous ont déjà appris. Toujours pas de traces de Germaine depuis sa sortie de la maison de santé. Or, à l'époque où elle recouvra la raison, j'étais encore là-bas, et fidèle et dévouée comme je la connais bien, je continue à me perdre en conjectures sur son silence, qui demeure pour moi la plus douloureuse des énigmes. Pas de traces, non plus, de Geneviève, depuis sa fuite de chez les Réchin ; sur l'une comme sur l'autre, ténèbres complètes... es retrouverai-je jamais, si elles vivent encore, contre toute probabilité ?

Un instant cet homme énergique parut succomber sous le poids de son chagrin. Mais bientôt, se ressaisissant par un puissant effort de volonté :

— Merci, frère, dit-il, en serrant affectueusement la main que son ami, aussi ému que lui-même, lui tendait.

— Et notre Jean ?

— Egalement introuvable !

— Quelle fatalité !

— Il y aurait bien un moyen efficace de hâter l'issue de nos recherches ; seulement il me paraît tellement dangereux pour notre sécurité personnelle, que j'estime devoir épuiser tous les autres procédés d'information avant de nous rejeter sur celui-là.

— Lequel ?

— Tu le demandes, toi, un ancien journaliste ?

— La presse ?

— Aujourd'hui, qui est-ce qui ne lit pas les journaux ? Des notes répétées, insérées dans les feuilles à gros tirages, nous ramèneraient, presque à coup sûr, nos chers disparus...

— Et nous mettraient non moins sûrement nos ennemis sur les bras. Or, dans ta situation, en rupture de ban...

— Oui, voilà le péril ! Aussi, ne serait-ce qu'un suprême expédient. Souhaitons que nous ne soyons pas acculés à la nécessité d'y recourir. Ce n'est pas tant ma réintégration au bagne dont la perspective m'effraie, que l'impuissance où elle nous mettrait, à tout jamais, d'accomplir la mission que nous nous sommes imposée...

A ce moment, quelqu'un gratta à la porte.

— Entrez ! cria Corentin... Ah ! c'est toi, José. Qu'y a-t-il

José, leur homme de confiance, un brave garçon d'un attachement éprouvé et qu'ils avaient amené avec eux du Mexique, où il exerçait la profession de mastrédor, montra sa face bronzée.

— Senores, articula-t-il d'une voix mâle, en un jargon mi-français, mi-espagnol, qu'il s'imaginait être du plus pur parisien, c'est le chef de vos agents qui désire vous parler.

— Introduis-le sans tarder.

José obéit, et reparut presque aussitôt, pour s'effacer devant un petit homme rond comme une boule, à qui son visage rasé, à l'expression bonasse, sa démarche compassée, ses manières onctueuses, donnaient l'apparence placide de quelque brave bedeau de province, apparences trompeuses, vite démenties par la vivacité fureteuse du regard et le pli malicieux des lèvres.

— Eh bien ! demanda Corentin, que nous apportez-vous de nouveau, M. Janvier ?

— Mon Dieu, M. le marquis, pas grand'chose ; mais vous avez bien voulu m'exprimer le désir d'être tenu au courant des moindres résultats de nos recherches, et c'est pour déférer à ce désir que j'ai eu l'honneur de...

— C'est bon, interrompit le baron, qu'impatientaient ces circonlocutions, parlez !

— Oui, peu de chose ; mes hommes filent consciencieusement toutes les personnes que fréquente le comte de Tréfontaine, et jusqu'à celles qui l'approchent accidentellement.

— Ils ont raison ; et si une pareille tâche exige que vous doubliez, que vous triplies votre monde, n'hésitez pas. C'est la meilleure méthode pour aboutir.

(A SUIVRE)